



# Repérage plomb Avant travaux ou Démolition

NOUS INTERVENONS SUR TOUTE LA FRANCE

**LES REPÉRAGES AU SERVICE  
DE LA PREVENTION**

Techniciens certifiés par  LCP CERTIFICATION  
DE PERSONNES

Prestations assurées par



Siège social : 4, rue Maurice Sibille 26200 MONTELMAR Téléphone 06 35 36 22 86 Email [audits.energetiques.plus@gmail.com](mailto:audits.energetiques.plus@gmail.com)

**[www.audits-energetiques-plus.fr](http://www.audits-energetiques-plus.fr)**

Rc Romans 9528956100019 APE 7120B



## OBJECTIFS:

Recherche et identification de revêtement, matériaux ou produits contenant du plomb afin de permettre, aux entreprises intervenantes, d'effectuer leurs analyses des risques professionnels, d'ajuster les protections collectives et individuelles de ses travailleurs et d'assurer un suivi médical renforcé.

## ETES-VOUS CONCERNES?:

**OUI**, si vous êtes propriétaire, donneur d'ordres, maître d'ouvrage, entreprise réalisant des travaux ou une démolition dans un bien susceptible de contenir des revêtements contenant du plomb.

Les composés à base de plomb ayant été employés jusqu'à très récemment, il est recommandé de réaliser un repérage plomb avant travaux ou démolition, y compris pour des bâtiments, ouvrages ou équipements récents.

## A QUI LE TRANSMETTRE?:

Transmis à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.

## DUREE DE VALIDITE:

Illimité dans le temps.

en revanche, le repérage plomb avant travaux est délimité par un périmètre défini et un programme de travaux précis transmis au préalable.

## REGLEMENTATION:

- Code du travail : Art. R4412-59 et suivants, R4412-152 et R4412-156 à R4412-161.
- Arrêté du 19 août 2011 - Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Norme NF X46-035, juin 2021 - Repérage plomb. Recherche de plomb avant travaux.
- Norme NF X46-031, avril 2008 - Analyse chimique des peintures.

## METHODOLOGIE

### 1 AVANT LA MISSION:

- Analyse du descriptif des travaux projetés ainsi que les données générales relatives au bâtiment à partir des documents et informations transmis (plans, rapports antérieurs, etc.).
- Visite de reconnaissance des lieux afin de déterminer, avec le donneur d'ordres, les démontages et investigations destructives nécessaires.
- Détermination des éléments de construction impactés par les travaux susceptibles de contenir du plomb et regroupement de ces éléments et unités de diagnostic.

### 2 PENDANT LA MISSION:

- Réalisation des mesures de concentration en plomb à l'aide d'un spectromètre à fluorescence X sur tous ces éléments et description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb.

### 3 APRES LA MISSION:

- Etablissement d'un rapport conformément à la réglementation en vigueur et à la norme NF X 46-030.



## A SAVOIR

**Un repérage plomb avant travaux ou démolition ne se substitue pas à :**

- Un Constat de Risque d'Exposition au Plomb
- Un Diagnostic du Risque d'Intoxication par le plomb des peintures (DRIPP)

**SERVICE COMMERCIAL: 06 35 36 22 86**

**SERVICE TECHNIQUE: 06 01 75 63 97**

**bet.aeplus@gmail.com**